COMMUNIQUE DE PRESSE
Conseil de l'Europe
Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux

**T +33(0)390214895 www.coe.int/congress congress.com@coe.int**

Réf. CG-PR 036(2011)

# Le Bureau du Congrès gravement préoccupé par les détentions massives d'élus locaux en Turquie

Strasbourg, 21.10.2011 – A l'occasion de sa réunion du 20 octobre 2011, le Bureau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a exprimé sa profonde préoccupation concernant la détention massive et continue d'élus locaux en Turquie, y compris de Leyla Güven, Maire de Viransehir et membre du Congrès, incarcérée depuis 2009.

Suite au rapport présentée par la délégation du Congrès qui a visité Mme Güven en prison le 6 octobre 2011, le Bureau a réïtéré sa position sur le fait que la détention prolongée d'un grand nombre de maires et conseillers municipaux, qui sont empêchés de remplir leur mandat vis-à-vis de leurs citoyens, affaiblit la démocratie locale. Le Bureau a appelé plusieurs instances du Conseil de l'Europe à se saisir de cette situation, en demandant notamment au Président du Congrès :

- d'inviter le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe à examiner la question de la détention d'élus locaux en Turquie à la lumière de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)

- d'inviter la Commission de Venise à examiner la question de l'usage des langues autres que le turc dans le cadre de l'assistance constitutionnelle à la Turquie ;

- et d'inviter le Président du Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) à examiner les conditions de détention de M$^{me}$ Güven.

Le Bureau a également demandé au Congrès que sa propre Commission de suivi procède à un examen de la détention massive d'élus locaux à la lumière de la Charte européenne de l'autonomie locale. Il a insisté sur le fait qu'il est alarmant que les sièges des élus locaux demeurent vacants pendant une aussi longue période,.et que cela n'est pas dans l'esprit de la Charte européenne de l'autonomie locale, ratifiée par la Turquie.

Décisions du Bureau

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.
Président du Congrès: Keith Whitmore (Royaume-Uni, GILD), Président de la Chambre des régions: Herwig van Staa (Autriche, PPE/DC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Jean-Claude Frécon (France, SOC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen – Démocrates chrétiens (PPE/DC), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD)